



Journée Open / Trackday Dijon-Prenois Mardi 16 Aout 2016

FICHE D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pilote 1 :

Nom : _____ Prénom : _____ Team : _____
Adresse Complète : _____
Portable : _____ Adresse email : _____
N° de permis ou Licence : _____

Option deuxième pilote (50€) :

Nom : _____ Prénom : _____ Team : _____
Adresse Complète : _____
Portable : _____ Adresse email : _____
N° de permis ou Licence : _____

VEHICULE : Marque : Modèle : N° immatriculation :

Attestation de roulage sur circuit à demander à votre assurance et à **présenter obligatoirement**

TARIF VEHICULE + 1 PILOTE	(390€ HT)	468 € TTC
Option 2ème PILOTE	50 € € TTC

TOTAL :€ TTC

Possibilité de restauration sur place

Inscription enregistrée uniquement à réception du présent formulaire complété et signé, ainsi que des conditions et du règlement.

A retourner à :

ATOUT VITESSE 53 rue des Genêts 68120 RICHWILLER

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de la journée du 16/08/2016 ci-jointes et les accepte.

Ecrivez la mention : "Lu et approuvé" :

Date : Signature :

Conditions générales

16 Aout 2016

Briefing

Le participant s'engage à suivre le briefing de sécurité obligatoire. S'il arrive en retard, il devra se présenter à l'organisateur de la journée.

Condition

Cette journée session libre à Dijon-Prenois est sans chronométrage ni classement de 9h à 12h et 13h30 à 17h. La présentation de **l'assurance est obligatoire**. Un seul passager autorisé casqué et attaché avant de prendre la piste. Nombre de places limité à 25 autos maxi. Le temps perdu pour chaque intervention après un incident n'est pas récupérable.

Responsabilité

En cas de dégâts matériels automobiles occasionnés par lui-même ou toute personne sous sa responsabilité, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation.

En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés par les participants, l'organisateur ne saurait prendre position sur le règlement de quelque litige que ce soit, laissant les protagonistes s'entendre entre personnes adultes et responsables.

Le conducteur doit payer les frais occasionnés par un sinistre (rail de sécurité, pile de pneus, extincteur, etc...). Chaque participant sera dans l'obligation de régler les factures correspondantes aux dégâts qu'il aura causés directement auprès des gérants du circuit concerné.

Je me déclare en bonne santé, parfaitement apte à piloter le véhicule, ne présenter aucune contre-indication, connaître et accepter les risques liés à la pratique du sport automobile.

Je déclare par la présente conduire sous mon entière responsabilité, à mes risques et périls, et renoncer ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires et exploitants du site, Atout Vitesse Patricia Bertapelle, les équipes de secours, les moniteurs ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées

Véhicule autorisés

L'accès à la piste est interdit à tous les véhicules dont le niveau sonore dépasse **100 dB**. Font exception les véhicules Immatriculés dont le niveau sonore est conforme à l'homologation (et donc à la carte grise). Et moins de 800kg.

Règle de sécurité

Les conducteurs et passagers doivent porter en piste la ceinture de sécurité et un casque.

Les conducteurs respecteront **les drapeaux/ feux jaunes** signifiant «**Danger-Ralenti**», **rouge** signifiant «**Finir le tour lentement et sortir**», damier signifiant «**Fin de séance/ journée**».

Les conducteurs doivent regarder régulièrement dans leur rétroviseur pour vérifier si quelqu'un souhaite dépasser. Si un conducteur est suivi par un conducteur plus rapide qui souhaite dépasser, il doit laisser passer le véhicule qui le suit en l'indiquant avec le clignotant. En l'absence d'indication après un tour de piste complet, les conducteurs seront présumés conscients de l'ouverture d'un duel sportif.

Le conducteur le plus lent a toujours la priorité de la trajectoire. **Le plus rapide doit se débrouiller pour le dépasser dans de bonnes conditions de sécurité**, dont il est toujours responsable même en duel sportif.

Il est interdit de prendre les raccourcis, de faire une marche arrière, de faire demi-tour, de conduire en sens inverse. Il est interdit de changer de trajectoire, de rentrer aux stands ou de faire un tour au ralenti sans l'indiquer aux autres conducteurs avec le clignotant.

Il est interdit de prendre l'entrée de la piste à contresens, de rouler sur les bas-côtés, de s'arrêter sur la piste, sauf en cas de force majeure.

En cas d'accident ou de panne mécanique, il faut s'arrêter sur le bas-côté, hors de la trajectoire et hors de danger, sortir du véhicule et courir se mettre à l'abri loin de la piste en attendant là le véhicule d'intervention.

En cas d'accident, s'il y a le moindre doute sur l'état de santé, il faut rester immobile et attendre les secours sans bouger.

En cas de tour au ralenti, il faut rester hors trajectoire, warning activé.

Annulation / Remboursement

Aucune annulation d'inscription ne sera remboursée après le 11 Juillet 2016.

Les inscriptions sont toutefois transmissibles, pour autant que le pilote remplaçant retourne à Atout vitesse le formulaire d'inscription dûment rempli et signé

Sanction

Atout Vitesse se réserve le droit d'exclure toute personne n'ayant pas respecté les règles imposées par le circuit ou par Atout Vitesse, sans dédommagement. Atout Vitesse se réserve également le droit d'exclure un véhicule ne présentant pas un état de fonctionnement adapté.

Aucune exploitation commerciale du droit d'accès au circuit ne sera tolérée (Paiement d'entrée, baptême etc...) sous Risque d'exclusion.

En cas de contestation, c'est la version française du présent règlement qui fera office de référence.

Courtoisie

Toute atteinte à l'image de l'organisateur, des autres conducteurs, du circuit de Dijon-Prenois, de sa direction sera sanctionnée.

Location Stand

Le circuit est équipé de 2 types de boxes :

- 24 boxes de 30 m² : 75€ TTC / jour / box
- 11 boxes de 60m² : 150€ TTC / jour / box

Pour toute réservation, merci de contacter directement le circuit de Dijon Prenois.

03 80 35 32 22 ou carole@circuit-dijon-prenois.com

Attention le circuit n'accepte que les paiements par carte ou espèces (Chèques non acceptés).

Les anneaux de remorquage ou sangles devront être en place avant de prendre la piste.

Carburant

Le circuit est équipé d'une station service délivrant du SP98

Assurance

Tous les véhicules évoluant sur le circuit lors des journées organisées par Atout Vitesse (Patricia Bertapelle) doivent être obligatoirement assurés même pour les véhicules dépourvus de carte grise la RC est obligatoire.

Je vous propose le **cabinet d'assurance LESTIENNE** 03.26.87.71.38

Atout Vitesse ne peut pas être tenue pour responsable dans les cas éventuels de vols ou déprédations qui surviendraient durant la manifestation.